

De plus en plus d'entrepôts et de véhicules utilitaires en Europe sont la **cible des voleurs**. En effet, sans prendre de grands risques, les marchandises abritées par les entrepôts ou les véhicules représentent un marché lucratif pour les voleurs. Que faire alors pour s'assurer que votre entrepôt n'est pas le prochain sur la liste?

La sécurité dans les entrepôts

Les délits sont monnaie courante de nos jours, mais ce n'est pas une raison pour les subir sans agir.

De par leur nature, les entrepôts sont souvent situés dans des endroits fréquemment déserts la nuit tombée. Bien entendu, ces entrepôts regorgent de marchandises, et sont très tentants pour le voleur en puissance.

Malgré cela, il semble que dans beaucoup de sociétés, la notion de sécurité soit prise en compte après coup. Mais ce n'est pas dans cet ordre qu'il faut prendre les choses. Quels sont donc les points clés à prendre en compte?

Peut-être que la première chose à faire est de regarder simplement le problème en face. Une étude sur la sécurité de votre site, faite par vous ou un professionnel, peut vous aider à définir les faiblesses potentielles en matière de sécurité. Ainsi, en y remédiant, vous rendrez la vie beaucoup difficile aux criminels.



L'étude de votre site

Celle-ci doit d'abord être préparée en amont. En effet, vous devez considérer les points que vous souhaitez aborder dans votre étude. Vous pouvez par exemple évaluer les risques de délits dans la zone où vous êtes implanté, les types de délits qui ont déjà eu lieu dans la région sur d'autres entrepôts, les cibles potentielles propres à votre entrepôt ainsi que les conséquences de ces délits sur ces dernières.

"Pendant la journée de travail, tous les accès à votre entrepôt doivent être fermés et sécurisés, même les baies de chargement à moins qu'elles ne soient utilisées pour charger ou décharger un véhicule"

Lorsque vous commencez l'étude de votre site, il convient de commencer par l'environnement extérieur puis d'avancer progressivement vers l'intérieur de l'entrepôt. Voici quelques questions que vous pouvez vous poser. Comment se présente l'environnement immédiat de votre site? Les criminels peuvent-ils s'en approcher sans être vus? Votre entrepôt est-il doté d'une caméra de télésurveillance à l'extérieur? Si ce n'est pas le cas, serait-il envisageable de vous équiper d'un tel système en partageant les coûts avec les bâtiments environnants?

En progressant vers l'intérieur, l'étape suivante est de se focaliser sur le périmètre de votre site. Comment votre site est-il délimité? Avez-vous des clôtures, des barrières ou des murs suffisamment adaptés pour empêcher les intrusions criminelles? Sont-ils ou sont-elles faciles à franchir ou à violer? Avez-vous des zones mal éclairées pendant la nuit? L'accès de votre entrepôt est-il contrôlé par un poste gardé?

En poursuivant votre étude sur le bâtiment en lui-même, vous devez examiner murs, fenêtres, portes, lucarnes et toit en vous demandant comment vous pourriez entrer si vous étiez un criminel. Les portes sont-elles



toujours sécurisées? Les fenêtres ou les lucarnes sont-elles souvent laissées ouvertes? Des outils (un élévateur par exemple) susceptibles de servir aux criminels pour entrer dans votre entrepôt, restent-ils dans votre cour pendant la nuit? Et concernant la structure même de votre bâtiment? Le matériau utilisé est-il suffisamment résistant? Existe-t-il une brèche qu'un voleur pourrait facilement agrandir pour entrer dans le bâtiment? Les ouvertures des baies de chargement sont-elles sécurisées? Les serrures sont-elles toutes en bon état?

Bien entendu, il convient également de considérer la façon dont vous gardez vos matériels à l'intérieur de votre bâtiment. Pour commencer, vous pouvez tenir un registre sur les numéros de série et les modèles de vos matériels de valeur : ordinateurs, téléphones mobiles par exemple. Vous pouvez également envisager d'y apposer un marquage de sécurité.

"Il convient de veiller à ce que tous les visiteurs signent un registre lorsqu'ils entrent sur le site et qu'ils soient détenteurs d'un badge numéroté et daté"

Concernant votre stock, il existe de nombreuses mesures de sécurité faciles à mettre en place. Première chose, il faut évidemment tenir un registre sur le stock. Vous pouvez également maintenir le stock aussi éloigné que possible des portes, en particulier le stock de valeur. Si vous avez un stock de valeur, vous pouvez aussi le stocker dans une enceinte verrouillée et sécurisée à l'intérieur même de l'entrepôt. →

Image principale. Une caméra de surveillance peut vous permettre de contrôler les zones à l'extérieur de votre centre de distribution.
2. Contrôler l'accès à votre site est également un autre impératif de sécurité.



→ Il existe de nombreuses solutions pour remédier à toutes les faiblesses identifiées par votre étude. Cela va de la borne de protection à l'éclairage renforcé ou du système de télésurveillance au système d'alarme complet.

Contrôle d'accès

Cependant, la sécurité d'un site ne consiste pas uniquement à empêcher le criminel de casser pour s'introduire dans votre entrepôt une fois que tout le monde est parti. En effet, de plus en plus les criminels réussissent simplement à entrer directement sans être vus ou appréhendés. Pour empêcher ce type d'intrusion, vous devez restreindre l'accès de votre entrepôt uniquement à des personnes autorisées. Vous pouvez par exemple mettre en place des badges d'identification portés en permanence par votre personnel. Vous devez également instituer des procédures pour les personnes qui entrent dans votre entrepôt sans autorisation et veiller à ce que votre personnel soit pleinement conscient des mesures qu'il doit prendre dans ce genre de situation.

Pendant la journée de travail, tous les accès à votre entrepôt doivent être fermés et sécurisés, même les baies de chargement à moins qu'elles ne soient utilisées pour charger ou décharger un véhicule. C'est facile de sauter sur un pont de chargement lorsque personne ne surveille et de sortir les bras chargés. Et même si un intrus ne réussit pas à s'introduire, le fait de laisser les portes des baies de chargement ouvertes lui laisse libre cour pour surveiller le site pour plus tard et repérer les matériels de valeur à l'intérieur du bâtiment ou de compter le nombre d'employés présents à une certaine heure de la journée.

"Il est de notoriété que certains gangs criminels infiltrent une organisation qu'ils ciblent en introduisant dans le personnel un de leurs membres ayant répondu à l'offre d'emploi en toute légitimité"

Vous devez aussi prévoir des mesures pour contrôler les visiteurs sur votre site. Il convient de veiller à ce que tous les visiteurs signent un registre lorsqu'ils entrent sur le site et qu'ils soient détenteurs d'un badge numéroté et daté, en prenant note de certaines informations telles que la raison de la visite, la plaque d'immatriculation du véhicule visiteur.

Quant aux livreurs de marchandises, il est nécessaire de vérifier leur identité : il faut

contrôler leurs papiers avec précaution et en cas de doute, il peut être utile d'appeler la société pour laquelle ils sont supposés travailler afin d'être certain qu'il s'agit du bon chauffeur et du bon véhicule. Par ailleurs, photocopier les papiers du chauffeur peut s'avérer une bonne idée. Si vous ou votre personnel êtes empreints de quelque doute sur la personne récupérant vos marchandises, ne la laissez pas partir avec.

En outre, afin d'arrêter la libre circulation des véhicules de visiteurs autour des zones sensibles de votre site, vous pouvez délimiter la zone d'expédition de manière à ce que les personnels de livraison ou d'enlèvement n'aient accès, disons, qu'à l'entrée principale, la baie de chargement et les toilettes.

Vérification du personnel

D'autre part, vous devez prendre en compte que l'ennemi ne vient pas toujours de l'extérieur, et, qu'en contrôlant votre propre personnel, vous pouvez éviter de grosses pertes.

Pour éviter les petits chapardages de votre personnel, vous pouvez envisager de mettre en place un système de caméra de surveillance interne et si nécessaire, d'étudier avec votre service RH dans quelle mesure vous pouvez procéder à des contrôles inopinés. Vous pouvez également instaurer des procédures disciplinaires plus strictes concernant la gestion des vols par le personnel. Il faut alors que ce dernier soit au courant de toutes les nouvelles mesures prises. Si vous entreposez des marchandises de très grande valeur facilement dissimulables, vous pouvez les stocker dans une zone verrouillée et sécurisée avec un accès restreint à certaines personnes. Enfin, si les produits que vous gérez contiennent un marquage RFID, vous pouvez installer des lecteurs RFID au niveau des accès de votre bâtiment pour être averti lorsque des marchandises quittent l'entrepôt de manière inattendue.

Un des points clés concernant le personnel est de bien savoir les jauger lors de l'embauche. Il est nécessaire d'avoir des références pour chaque nouvel employé et de les vérifier. En particulier, il convient de vérifier si un nouvel employé n'a pas eu de condamnation pénale ou n'est pas poursuivi. Il n'est pas anodin d'ignorer si votre nouvel employé a déjà un casier judiciaire, en particulier s'il s'agit de vol. Il est judicieux de vérifier les périodes inactives sur un CV.

Dans certains pays, au Royaume-Uni par exemple, les employeurs ont la possibilité

de vérifier auprès de la police le casier judiciaire de leurs futurs employés. Cela implique de faire signer à l'employé une dérogation pour avoir accès aux données personnelles, ce qui peut prendre quelques semaines, mais finalement la procédure vaut la peine pour avoir l'esprit tranquille sur votre nouvel employé. Si l'une des conditions d'emploi est de signer une dérogation, vous serez vite informé de la situation, car seuls ceux en mal d'honnêteté y feront objection.

"Cela ne sert à rien de faire de votre entrepôt une forteresse si vous laissez huit camions remplis de cigarettes ou d'alcool dans la cour de votre entrepôt pendant le week-end"

Une fois votre nouvel employé au travail, vous devez garder un œil sur lui. Rappelez-vous, il n'est pas rare que certains gangs criminels infiltrent une société qu'ils ont dans leur giron en introduisant dans le personnel un de leurs membres ayant répondu à une offre d'emploi en toute légitimité. Ce nouvel employé, qui travaille sur le site sans problème pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, récupère toutes les informations nécessaires à la préparation de l'infraction.

De même, vous devez être particulièrement attentifs au personnel temporaire sur votre site. Connaissez-vous vraiment leur histoire ? L'agence a-t-elle effectué toutes les vérifications nécessaires concernant cet employé ? Avez-vous déjà fait appel à cette agence ? Êtes-vous sûr de sa réputation ?

La sécurité des véhicules de marchandises

La sécurité des véhicules de marchandises est un dernier point à prendre en compte. Cela ne sert à rien de faire de votre entrepôt une forteresse si vous laissez huit camions remplis de cigarettes ou d'alcool dans la cour de votre entrepôt pendant le week-end par exemple. Vous pouvez être tentés de charger vos véhicules de marchandises la veille afin de pouvoir partir à l'aube le lendemain matin, mais un véhicule laissé seul sur une cour déserte la nuit est une cible facile pour les voleurs. Ces derniers peuvent s'introduire dans la zone de chargement et se servir voire embarquer le camion et partir avec...

Lorsque c'est possible, les véhicules doivent être chargés juste avant le départ. Et, il ne faut pas croire que cela fait une différence si vous laissez des remorques chargées sur votre cour

au lieu des véhicules entiers : les voleurs sont aussi capables de tirer la remorque par leurs propres moyens.

Vous devez également penser au possible danger encouru par vos véhicules de marchandises à l'extérieur de votre entrepôt. Un des trucs connus utilisés par les criminels est d'arrêter un camion sur le point de s'engager vers votre site pour une livraison. Le faux employé indique au chauffeur qu'en raison de la circulation engorgée dans la cour de l'entrepôt, il doit laisser sa remorque dans un autre endroit. Inutile de préciser que ces remorques sont rarement récupérées par la suite...

Rester à l'affût

Toutes ces mesures semblent lourdes à mettre en place alors que vous devez déjà faire beaucoup pour gérer votre entrepôt, respecter les délais serrés et prendre en compte tous les impératifs de sécurité et de santé. Cependant, si vous souhaitez réduire le risque d'intrusion criminelle, vous devez sécuriser votre site et en faire une de vos priorités.

Jusqu'à présent, les actes criminels semblaient concerner davantage les véhicules sur la route plutôt que les entrepôts eux-mêmes. Cependant, à mesure que les sociétés prennent de plus en plus conscience de ces dangers, ces dernières prennent les mesures nécessaires concernant leurs véhicules de marchandises et leurs chauffeurs. Par conséquent, de plus en plus de criminels se sont retournés vers l'entrepôt qui est désormais la cible la plus fragile de la chaîne. Ne leur facilitez pas la vie ! ■

3. Vérifiez que les portes extérieures sont toujours fermées et verrouillées en temps voulu...

4. Si vous avez installé une caméra de surveillance, vous devez veiller à charger quelqu'un de la contrôler



3



4